

I. Trousses d'essai du COVID-19 / Instruments et appareils pour tests de diagnostic		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
<p>Trousses d'essai du COVID-19</p> <p>Contenant des réactifs de diagnostic fondés sur la réaction en chaîne par polymérase pour test d'amplification des acides nucléiques</p>	- Sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail.	- 3822.00.91.00
	- Sur supports en matières plastiques.	- 3822.00.92.00
	- Sur supports en papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose.	- 3822.00.93.00
	- Autrement présentés.	- 3822.00.99.00
<p>Trousses d'essai du COVID-19</p> <p>Contenant des réactifs de diagnostic fondés sur des réactions immunologiques</p>	Ils peuvent consister en anticorps monoclonaux (MAB), en fragments d'anticorps ou en conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps.	- 3002.15.00.90
<p>Instruments et appareils pour tests de diagnostic du COVID-19</p> <p>Ils sont utilisés dans des laboratoires cliniques pour diagnostic in vitro</p>	- Electrique ou électronique. - Autres.	- 9027.80.00.20 - 9027.80.00.99
<p>Assortiment constitué par un écouvillon et un milieu de transport viral</p> <p>Il s'agit de flacon contenant un milieu de culture pour l'entretien d'un échantillon de virus et un coton-tige pour prélever un échantillon, conditionnés ensemble</p>	Ils peuvent être présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	- 3821.00.00.91

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

II. Vêtements de protection et articles similaires (Pour les articles de protection jetables qui ne sont pas destinés à être portés (par exemple, draps, alèses), voir la « Section VI. Autres matériels de consommation médicale »)		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
Protection du visage et des yeux		
Masques en papier/cellulose	- En ouate de cellulose. - En papier.	- 4818.90.00.10 - 4818.90.00.90
Masque de protection en matière textile <u>sans</u> organe filtrant remplaçable ni parties mécaniques, y compris les masques chirurgicaux et les masques de protection jetables en textiles non tissés. Ceci comprend les masques dénommés masques respiratoires filtrants N95.	Suivant la matière textile constitutive qui leurs confère le caractère essentiel : - En feutre. - En nontissés. - En autres matières textiles.	- 6307.90.40.00 - 6307.90.50.00 - 6307.90.90.98
Masques à gaz <u>avec</u> parties mécaniques ou organes filtrants remplaçables destinés à la protection contre des agents biologiques. Comprend également ces mêmes masques intégrant une protection oculaire ou des écrans faciaux.		9020.00.00.00
Lunettes protectrices		9004.90.10.00
Ecrans faciaux en matières plastiques (couvrant davantage que la zone oculaire). Ces écrans sont des ouvrages en matières plastiques ne constituant pas des accessoires de vêtements.		3926.90.92.90
Gants		
Gants en matières plastiques		3926.20.00.80
Gants chirurgicaux en caoutchouc	En caoutchouc vulcanisé non durci.	4015.11.00.00
Autres gants en caoutchouc	- De protection pour tous métiers - Autres.	- 4015.19.10.00 - 4015.19.99.00

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

<p>Gants en bonneterie, imprégnés ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En bonneterie non élastique ni caoutchoutée. - En coton. - Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - 6116.10.00.10 - 6116.10.00.94 - 6116.10.00.98
<p>Gants en matières textiles, autres que ceux en bonneterie</p>		<p align="center">6216.00.90.00</p>
Autres		
<p>Filets à cheveux jetables</p>	<p>Autres qu'en cheveux.</p>	<p align="center">6505.00.10.90</p>
<p>Vêtements de protection unisexe constitués par des feuilles de matières plastiques, des matières plastiques renforcées à l'aide de textiles ou des matières plastiques combinées à du textile servant de support</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En dérivés chimiques du caoutchouc naturel. - En autres matières plastiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3926.20.00.20 - 3926.20.00.80
<p>Vêtements de protection unisexe constitués par des feuilles de caoutchouc, du caoutchouc renforcé à l'aide de textiles ou du caoutchouc combiné à du textile servant de support</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constituant des équipements spéciaux pour tous métiers. - Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - 4015.90.10.00 - 4015.90.90.90
<p>Vêtements et accessoires du vêtement <u>en papier ou en cellulose</u>, tels que les blouses d'hôpital jetables en papier, les couvre-chaussures en papier, etc. Ces produits sont couverts pour autant qu'ils soient en papier, en pâte à papier, en ouate de cellulose ou en nappes de fibres de cellulose.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En ouate de cellulose. - En papier. 	<ul style="list-style-type: none"> - 4818.50.00.10 - 4818.50.00.90
<p>Vêtements de protection à usage médical/chirurgical en feutres ou non tissés, qu'ils soient ou non imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (tissus des n°s 56.02 ou 56.03). Sont également compris les vêtements non tissés.</p>	<p>Combinaison, pour homme, consistant en un vêtement en une seule pièce conçu pour recouvrir les parties supérieure et inférieure du corps qui outre les manches, peut comporter un col, des poches et/ou un capuchon :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'ensemble est réalisé dans le même nontissé, pour homme. 	<ul style="list-style-type: none"> - 6210.10.00.15

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

<p>si les vêtements considérés ne permettent pas de caractériser s'ils sont pour femmes ou hommes, la position tarifaire à considérer est la dernière ci-contre.</p>	<p>- Autre qu'en nontissé ou en coton, pour homme.</p> <p>-Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, pour femme.</p>	<p>- 6210.10.00.17</p> <p>- 6210.10.00.69</p>
<p>Vêtements de protection unisexe à usage médical/chirurgical, en tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique</p>	<p>Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, en d'autres matières textiles que le coton.</p>	<p>- 6210.50.90.29</p>
<p>Vêtements de protection unisexe en tissus caoutchoutés</p>	<p>Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, en d'autres matières textiles que le coton.</p>	<p>6210.50.90.29</p>

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

III. Désinfectants et articles pour la stérilisation (Pour les savons, voir la « Section VI. Autres matériels de consommation médicale »)		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
Solution d'alcool	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % ou plus.	2207.10.00.00
Solution d'alcool	<ul style="list-style-type: none"> - Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % en récipients contenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 litres ou moins ; ▪ Plus de 2 litres. - Alcool isopropylique (Propane-1-ol. (alcool propylique) et propane-2-ol). 	<ul style="list-style-type: none"> - 2208.90.00.12 - 2208.90.00.18 - 2905.12.00.00
Désinfectant pour les mains	<p>Liquide ou gel généralement utilisé pour éliminer les agents infectieux sur les mains, à base d'alcool :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentés sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous forme d'aérosols. ▪ Autres. - Non présentés sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3808.94.19.20 - 3808.94.19.80 - 3808.94.90.80
<p>Autres préparations désinfectantes</p> <p>Elles sont présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail, telles que les lingettes imprégnées d'alcool ou d'autres désinfectants</p>	<p>Sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous forme d'aérosols. - Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3808.94.19.20 - 3808.94.19.80

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

<p>Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire, y compris les autoclaves</p> <p>Ils fonctionnent à la vapeur ou à l'eau bouillante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A chauffage électrique. - Autres. 	<p>- 8419.20.10.00</p> <p>- 8419.20.90.00</p>
<p>Peroxyde d'hydrogène H₂O₂ en vrac, même solidifié avec de l'urée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Solides. - Autres. 	<p>- 2847.00.00.10</p> <p>- 2847.00.00.90</p>
<p>Peroxyde d'hydrogène H₂O₂ présenté en tant que médicament</p> <p>Il est présenté en vue d'usages prophylactiques en médecine, y compris en tant qu'antiseptique pour la peau. Il ne relève de cette sous-position qu'à la condition d'être présenté sous forme de doses ou dans des formes et emballages pour la vente au détail (même directement à des hôpitaux) pour cette utilisation.</p>	<p>Présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> -En aérosols à gaz propulseur. -Sous forme de doses ou dans d'autres formes et emballages pour la vente au détail. 	<p>- 3004.90.90.20</p> <p>- 3004.90.90.90</p>
<p>Peroxyde d'hydrogène H₂O₂ présenté sous forme de préparations désinfectantes pour le nettoyage des surfaces ou instruments et appareils</p>	<p>Préparations désinfectantes présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous forme d'aérosols ; et ▪ Autres. - Autrement conditionnés 	<p>- 3808.94.19.20</p> <p>- 3808.94.19.80</p> <p>- 3808.94.90.80</p>

<p>Autres désinfectants chimiques</p> <p>Ce groupe comprend le dichloroisocyanurate de sodium (NaDCC) et l'hypochlorite de calcium (65-70 % de chlore actif) lorsqu'ils sont conditionnés avec une cuillère doseuse dans les formes généralement vendues aux hôpitaux et similaires. (Le NaDCC en vrac se classe dans le n° 2933.69. L'hypochlorite de calcium en vrac se classe dans le n° 2828.10)</p>	<p>Préparations désinfectantes présentées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans des formes propres à la vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins :<ul style="list-style-type: none">▪ Sous forme d'aérosols ; et▪ Autres.- Autrement conditionnés.	<p>- 3808.94.19.20</p> <p>- 3808.94.19.80</p> <p>- 3808.94.90.80</p>
---	--	---

IV. Appareils d'oxygénothérapie et oxymètres de pouls		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
<p>Respirateurs artificiels (appareils de respiration artificielle) : Ils assurent une ventilation mécanique en déplaçant l'air respirable dans et hors des poumons. Ce groupe comprend à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les respirateurs ; et - les ballons de ventilation autogonflables compressibles qui sont généralement fournis avec une valve et un masque (également dénommés ballons autoremplisseurs à valve unidirectionnelle (BAVU)). 		
<p>Appareils d'oxygénation par membrane extra-corporelle (ECMO) : fournissant une assistance cardiaque et respiratoire prolongée en extrayant du sang du corps du patient pour en éliminer artificiellement le dioxyde de carbone et oxygéner les globules rouges</p>		9019.20.00.00
<p>Appareils de ventilation à pression positive continue (CPAP) : qui appliquent une pression d'air modérée de manière continue, pour garder les voies respiratoires ouvertes en permanence chez les personnes qui sont capables de respirer spontanément par elles-mêmes, mais qui ont besoin d'aide pour garder leurs voies respiratoires dégagées</p>		

<p>Appareils de ventilation à pression positive à deux niveaux (BiPap ou BPap) : Semblables aux appareils CPAP, sauf que l'air sous pression est délivré à deux niveaux alternés avec une pression respiratoire positive à l'inspiration (IPAP) plus élevée et une pression respiratoire positive à l'expiration (EPAP) plus faible.</p>		
<p>Concentrateurs d'oxygène : Dispositifs conçus pour concentrer l'oxygène de l'air ambiant et délivrer de l'oxygène concentré, généralement via une canule nasale (ou une sonde), à un patient nécessitant une oxygénothérapie. Ils diffèrent des unités génératrices d'oxygène en ce qu'ils fournissent de l'oxygène directement aux patients en fonction de leurs besoins spécifiques.</p> <p>(Voir VIII ci-dessous pour les unités génératrices d'oxygène et VI pour l'oxygène)</p>		9019.20.00.00
<p>Humidificateurs d'oxygène pour oxygénothérapie : Il s'agit de dispositifs médicaux qui peuvent être intégrés dans des systèmes de distribution d'oxygène pour humidifier l'oxygène supplémentaire lorsqu'il est délivré à des débits supérieurs à la norme, ou lorsque la méthode de distribution d'oxygène évite le nez (par exemple, par le biais de cathéters nasopharyngés)</p>		

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

<p>Dispositifs d'alimentation en oxygène destinés à fournir de l'oxygène de l'appareil au patient</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Masques à oxygène ; - Masques Venturi ; - Tentes à oxygènes ; - Cloches à oxygène ; et - Dispositifs d'alimentation en oxygène analogues. 	<p>9019.20.00.00</p>
	<p>Sondes nasales (canules nasales) : les canules nasales sont constituées de tubes en matières plastiques qui se terminent par deux sondes effilées courtes à placer dans les narines pour fournir de l'oxygène.</p>	<p>9018.39.20.90</p>
	<p>Cathéter nasal : tube mince et flexible qui est passé dans le nez et dont l'extrémité se place dans la cavité nasale pour fournir de l'oxygène.</p>	<p>9018.39.20.90</p>
<p>Débitmètre d'oxygène 0-15 L/min à tube de Thorpe :</p> <p>Il est composé d'orifices d'entrée et de sortie, d'un régulateur, d'une valve et d'un tube de mesure effilé transparent. Il peut être connecté à diverses sources de gaz médicaux, telles que le système centralisé, les bouteilles, les concentrateurs ou les compresseurs. Versions de débitmètre standard (absolu, non compensé) et à compensation de pression, adaptées à des plages de débit spécifiques.</p>	<p>Débitmètres électriques ou électroniques.</p>	<p>9026.80.00.10</p>
<p>Répartiteurs de débit</p> <p>Il s'agit d'un dispositif destiné à distribuer de l'oxygène médical à partir d'une seule source vers plusieurs sorties indépendantes</p>		<p>9019.20.00.00</p>

<p>Oxymètres de pouls</p> <p>Il s'agit d'appareils destinés à mesurer la saturation en oxygène de l'hémoglobine dans le sang artériel (SpO2). Ils utilisent le principe de l'absorption différentielle de la lumière pour déterminer la SpO2 lorsque le capteur (également appelé sonde) est appliqué sur une zone du corps (par exemple, un doigt, un orteil ou un lobe d'oreille).</p>		9018.19.00.00
---	--	----------------------

V. Autres appareils et dispositifs médicaux		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
<p>Scanners de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information</p> <p>Ils utilisent une machine à rayons X rotative pour imager de fines tranches du corps afin de diagnostiquer des maladies telles que la pneumonie</p>		9022.12.00.00
<p>Appareils à ultrasons</p> <p>y compris les appareils à ultrasons portatifs qui sont généralement importés avec leurs propres chariot et accessoires.</p>		9018.12.00.00
<p>Electrocardiographes</p> <p>y compris les électrocardiographes portatifs qui sont généralement présentés avec divers accessoires.</p>		9018.11.00.00
<p>Dispositifs de surveillance des patients à paramètres multiples</p>	Stations de surveillance utilisées pour la surveillance continue de multiples signes vitaux.	9018.19.00.00
<p>Laryngoscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autres appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques, équipé d'une fibre optique relié à un écran. - Instruments spéciaux pour le diagnostic autres que ceux pour l'électrodiagnostic. 	<p>9018.19.00.00</p> <p>9018.90.90.93</p>
<p>Détecteur colorimétrique de CO2 en fin d'expiration</p> <p>dont la taille est compatible avec une sonde endotrachéale pour enfant et adulte. A usage unique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Electriques ou électroniques. - Autres. 	<p>9027.80.00.20</p> <p>9027.80.00.99</p>

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

Thermomètres à infrarouge	Thermomètres non combinés à d'autres instruments.	9025.19.10.00
Stéthoscopes		9018.90.90.93
Pinces Magill Il s'agit d'une pince coudée utilisée pour guider une sonde trachéale dans le larynx ou une sonde nasogastrique dans l'œsophage sous vision directe	- En matières plastiques. - En autres matières.	- 9018.90.90.10 - 9018.90.90.99
Kits d'intubation réutilisables	En matières plastiques	9018.90.90.10
Pompe à perfusion , avec ou sans accessoires	Pompes pour liquide comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif.	8413.19.00.00
Compte-gouttes électronique, pour solutions intraveineuses Ils sont utilisés pour compter les gouttes et calculer le débit en temps réel		9028.20.99.00
Pompes d'aspiration médicales Elles sont utilisées pour nettoyer les voies respiratoires des sécrétions corporelles		9018.90.90.99
Perceuses médicales pour accès vasculaire , même présentées avec des accessoires	- En matières plastiques. - En autres matières.	- 9018.90.90.10 - 9018.90.90.99
Bassins réniformes	Bassins peu profonds en forme de rein, en acier inoxydable, utilisés pour la collecte des déjections corporelles et à d'autres fins sanitaires.	7324.90.90.20

VI. Autres matériels de consommation médicale		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
<p>Oxygène médical</p> <p>Il contient au moins 82 % d'oxygène pur, est exempt de toute contamination et est généré par un compresseur sans huile. Cette sous-position comprend aussi bien l'oxygène comprimé fourni en bouteilles que l'oxygène liquide).</p>		2804.40.00.00
<p>Ouates, gazes, bandes, cotons-tiges et articles analogues</p> <p>Ils sont imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou présentés dans des formes ou emballages pour la vente au détail à des fins médicales</p>		3005.90.10.00
<p>Sparadrap auto-adhésif, hypoallergénique</p>	- Imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques.	- 3005.10.10.10
<p>Sparadrap transparent</p>	- Autres.	- 3005.10.99.90
<p>Savon</p>	Sous forme liquide, en poudre, en barres ou en pains.	- 3401.11.50.00 - 3401.11.61.00 - 3401.11.69.10 - 3401.11.69.90 - 3401.19.40.00 - 3401.19.50.10 - 3401.19.50.90 - 3401.20.10.00 - 3401.20.20.00 - 3401.20.90.10 - 3401.20.90.20 - 3401.20.90.31 - 3401.20.90.39 - 3401.20.90.91 - 3401.20.90.99
<p>Seringues, avec ou sans aiguilles</p>	- En matières plastiques artificielles. - En autres matières.	- 9018.31.00.10 - 9018.31.00.90

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures		9018.32.00.00
Aiguilles (à l'exception des aiguilles tubulaires en métal et des aiguilles à sutures), cathéters, canules et instruments similaires Ce groupe comprend : - les cathéters, avec ou sans ballonnets; - les canules nasopharyngées (cathéters); et - les canules oropharyngées (cathéters); les introducteurs de sondes endotrachéales (bougies ou stylets)	Perfuseurs, transfuseurs et aiguilles épicrotâniennes en matières plastiques, autres que les poches pour le prélèvement, la conservation et l'injection du sang humain importé par le Centre National et les Centres Régionaux de Transfusion Sanguine ou pour leur compte.	9018.39.19.00
Kits d'intubation	Kits d'intubation jetables à usage unique	9018.90.90.10
Kit de cricothyroïdectomie d'urgence jetable	Kit permettant d'effectuer une incision ou une ponction d'urgence à travers la peau et la membrane cricothyroïdienne pour établir une voie respiratoire ouverte dans certaines situations mettant la vie en danger.	9018.90.90.10
Sacs poubelle en matières plastiques pour déchets dangereux	Sacs poubelle pour déchets dangereux, portant l'inscription « Bio Hazard », en polypropylène autoclavable, d'une épaisseur de 50 ou 70 microns.	3923.29.00.81
Poches à urine en plastique destinées à recueillir l'urine, avec robinet de sortie et clapet anti-retour		9021.39.10.00
Draps en papier	- En ouate de cellulose. - En papier.	- 4818.90.00.10 - 4818.90.00.90

Annexe à la circulaire n° 6049/232 du 21/05/2020

<p>Gel conducteur destiné à être utilisé lors d'un ECG ou d'un examen par ultrasons</p> <p>Il est utilisé entre le corps et l'ECG ou les instruments à ultrasons pour réduire l'impédance du corps</p>	<p>Préparations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins. 	<p>- 3006.70.10.00</p>
<p>Gel lubrifiant pour procédures médicales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autres. 	<p>- 3006.70.90.00</p>

VII. Véhicules		
Produit et description	Libellé	Codification tarifaire
<p>Fauteuils roulants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sans mécanisme de propulsion. - Avec mécanisme de propulsion. 	<p>- 8713.10.00.00</p> <p>- 8713.90.00.00</p>
<p>Voitures chirurgicales</p> <p>Ces véhicules comportent : salle d'opérations, équipement d'anesthésie et autres appareillages chirurgicaux</p>	<p>Ambulances équipées d'un bloc opératoire ou de matériel respiratoire de réanimation.</p>	<p>8705.90.92.00</p>
<p>Camions radiologiques</p> <p>Ces camions comportent : salle d'examen, laboratoire de développement et appareillage complet de radiologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Neufs. - Usagés. 	<p>- 8705.90.98.92</p> <p>- 8705.90.98.98</p>

VIII. Autres		
Produit & description	Libellé	Codification tarifaire
Mobilier médical ou chirurgical Ce groupe comprend les tables d'opération, les tables d'examen, les lits à mécanisme pour usages cliniques, les tables des types spéciaux pour instruments, fournitures médico-chirurgicales ou matériel d'anesthésie, et leurs parties.	- Tables d'opération, tables d'examen et similaires.	- 9402.90.00.11
	- Autres meubles.	- 9402.90.00.19
	- Parties de meubles.	- 9402.90.00.90
Unité génératrice d'oxygène à adsorption par inversion de pression (PSA) destinée à un système central d'alimentation en oxygène de qualité médicale	Source centrale, sur site et de grandes dimensions, d'oxygène de qualité médicale qui est acheminé directement aux unités terminales dans les zones accueillant des patients où est utilisé pour remplir des bouteilles. Les unités adsorbent l'azote de l'air ambiant et filtrent les contaminants pour fournir un apport d'oxygène pouvant être utilisé dans divers appareils d'oxygénothérapie. Elles ne remplissent pas en soi une fonction de dispositif thérapeutique, mais créent simplement un approvisionnement en oxygène destiné à être utilisé dans des dispositifs thérapeutiques.	- 8421.39.10.00 - 8421.39.90.00
Bouteilles de gaz médicaux vides, portatives, pour oxygène, équipées d'une valve et d'un régulateur de pression débit	En acier: - Sans soudure. - Autres, d'une capacité inférieure à 1000 litres.	- 7311.00.10.00 - 7311.00.79.10
	En aluminium.	- 7613.00.00.00